Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213502123-20260910-2026_10_05-DE

Département
ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement
REDON

Commune
PANCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/09/2026

Référence
2026_10_05

Objet de la délibération
Micro crèche : Autorisation de signature du bail commercial

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	13	13

Date de la convocation
04/09/2026

Date d'affichage
18/09/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Affaire inscrite à l'ordre du jour

Transmis en Préfecture
Le :

Publication ou notification
Le :

L'an 2026, le 10 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PILARD Jean-François, Maire.

Présents : M. PILARD Jean-François, Maire, Mmes : BOURHIS Isabelle, LE NAGARD Marie-Dominique, MARTIN Nahida, POINTET Pauline, POUESSEL Mélanie MM : BALAIS Cyril, DALIBOT Bruno, LOUASIL Lionel, DE CACQUERAY Yvan, CARRÉ Wilfrid, LEFEUVRE Morgan, JOUAUX Jean-Luc

Excusés ayant donné procuration : Mme OLLIVIER Elodie à Mme BOURHIS Isabelle

Absent : M. GORRE Onen

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. JOUAUX Jean-Luc

Objet de la délibération : Micro-crèche : Autorisation de signature du bail commercial

M. le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la signature d'un bail commercial avec Mme LEFEUVRE-COURTOUX Sandrine, représentante de la SARL Mandala, pour la location des locaux situés au 1 rue du Vieux Pont, afin d'y établir une micro-crèche, et dont les conditions sont relatées ci-dessous :

Le bail commercial sera conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives à partir du 1er septembre 2026, avec faculté de résiliation triennale.

Le bail est consenti moyennant un loyer mensuel de 800 €, l'activité de la SARL Mandala n'étant pas assujettie à la TVA. Ce loyer s'entend hors droits, taxes et charges ; il est révisable tous les 3 ans à la date anniversaire de l'entrée en jouissance, le dernier indice connu à la date de l'indexation étant alors comparé au dernier indice connu lors de la précédente révision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. LEFEUVRE Morgan ne prenant pas part au vote) :

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213502123-20260910-2026_10_05-DE

- Autorise M. le Maire à signer le bail commercial, avec Mme LEFEUVRE-COURTOUX Sandrine, représentante de la SARL Mandala, pour la location des locaux sis au 1 rue du Vieux Pont, propriété de la commune, afin d'y établir une micro-crèche, sur la base d'un loyer mensuel de 800 €, soit 9 600 € annuel, à compter du 1er septembre 2026, auprès de l'étude notariale NOTA BENE à Bain-de-Bretagne.

Pour copie
Le Maire
Jean-François PILARD,

